



# Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

## RAVVIVA

### 4. PREMIERS SECOURS

- Indications générales  
En cas de doute ou quand les symptômes restent, consulter un médecin, montrer et tenir à disposition la présente fiche de sécurité. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne ayant perdue connaissance
- Premiers secours en cas de:
  - Inhalation  
Non applicable
  - Contact avec la peau  
Laver à l'eau.
  - Contact avec les yeux  
Laver abondamment à l'eau.
  - Ingestion  
Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin.
- Autres informations  
Aucune

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Classification du produit  
Non inflammable
- Tout moyen d'extinction approprié:  
Sont optimales les normales moyens comme de l'eau pulvérisée et des extincteurs à la mousse ou à le Dioxyde de Carbone (CO2)
- Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:  
Aucun, mais pour éviter le danger de réactions qui aggrave l'incendie, utiliser uniquement les moyens conseillés
- Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:  
Non requis. Vêtement de protection normal
- Tout danger particulier résultant de l'exposition à la préparation en tant que telle, aux produits de la combustion aux gaz produits:  
Aucun
- Autres informations  
Refroidir les emballages avec de l'eau froide

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Les méthodes de nettoyage:  
Absorber avec un matériau inerte.  
Pour la récupération du matériel respectant la protection de l'environnement se référer au point 13
- Les précautions individuelles:  
Aucune recommandation particulière
- Les précautions pour la protection de l'environnement:  
Eviter de déverser dans les égouts et dans les eaux superficielles et souterraines
- En cas d'urgence, informer  
Les Autorités compétentes.

# Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

## RAVVIVA

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivez la législation locale au sujet de la sécurité des travailleurs (Décrets 92-1261 et 94-181)

- Manipulation - Moyens de protection individuelle:

Ne sont pas connus des dangers du type chimique ou physique en raison des composants. Évitez le contact avec les yeux

- Stockage - précautions générales:

Local frais

- Stockage - précautions particulières:

Évitez la chaleur et la lumière solaire

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites d'exposition Non applicable. Voir le point 3 pour les valeurs des composants

Source et information: ACGIH (Conférence de l'Amérique des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)

- Contrôle de l'exposition:

N'est pas besoin d'un rapport sur la sécurité chimique qui contient des risques différents de ceux spécifiés aux points 3, 11, 12 et 15 et des mesures de protection différentes de ceux spécifiées dans le présent point

- Contrôle de l'exposition professionnelle:

Pour une amélioration de la sécurité personnelle et de l'environnement suivre avec attention les recommandations présentes dans l'étiquette, la fiche technique et cette fiche

Protection respiratoire

Aucune

Protection des yeux

Aucune recommandation.

Protection des mains

Pas de recommandation

Protection de la peau

Aucune recommandation.

- Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter de déverser dans l'environnement aquatique

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Informations générales:

Aspect, couleur, odeur Liquide, blanc, technique

- Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

- Solubilité dans dissolvants:

Eau Totale

Organiques polaires (Ethanol) Totale

Organiques apolaires (n-Octanole) Partielle

Densité relative 1

Point d'ébullition aprox 100°C

Point d'inflammabilité >65°C

pH 9 - 10

- Autres informations

Non nécessaires

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité

Produit stable

- Conditions à éviter

Aucune recommandation particulière.

- Matières à éviter

Aucune recommandation particulière.

- Produits de décomposition dangereux

Aucun. Pas de danger de décomposition

# Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

## RAVVIVA

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Prémisse: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE SECTION SONT BASÉES SUR L'EXPÉRIENCE EN L'UTILISATION DU PRODUIT
- Les effets aigus orales Sensation désagréable. Possible de faibles dommages temporaires à les muqueuses et intestinaux
- Effets aigus cutanés Aucun
- Effets aigus pour les voies respiratoires Aucun
- Effets aigus oculaires Légèrement irritant
- Toxicité par administration répétée pour contact cutané Aucune
- Toxicité par administration répétée pour contact avec les yeux Légèrement irritant. Possibles rougeurs et déchirement temporaire
- Toxicité par administration répétée pour inhalation Aucune
- Sensibilisation pour inhalation Aucune
- Sensibilisation pour contact cutané Aucune
- Autres informations Pas de effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Écotoxicité Aucune selon la Dir. 1999/45/CE et de sa modification Dir. 2006/8/CE.  
  
Aucun composant de ce produit a valeurs de L(E)(I)C50 tels qui est considérer comme "Dangereux pour l'environnement"
- Mobilité Non connue. Voir point n° 9
- Persistance et dégradabilité Biodégradabilité des composants agents de surface comme a exigé le Règ. CE 648/2004. Aucun effet nocif connu pour les stations d'épuration.
- Potentiel de bioaccumulation Facteur de bioconcentration pas connu. Coefficient de répartition octanol/eau Kow < 1000
- Résultats de l'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT): Non prescrits parce que n'est pas besoin d'un rapport sur la sécurité chimique
- Autres effets nocifs Le produit n'augmente pas le contenu en AOX (Halogénés Organiques Adsorbables) des eaux usées
- Autres informations Ces informations pertinentes pour l'environnement sont complétées de celles prévues au point. 6 (rejet), 7, 13 (élimination), 14 (transports) et 15 (préparations dangereuses)

# Fiche de données de sécurité

(Règlement CE 1907/2006)

## RAVVIVA

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Qualification comme déchet (L. 475/88) Spécial / non dangereux ( Dir.CE 91/156, 91/689, 94/62 Dec. 2000/532, 2001/118, 2001/119, 2001/573).
- Traitement du produit comme déchet Le produit non utilisé doit être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

En cas de fuite ou déversement NE PAS laver à l'eau, mais absorber abondamment avec un matériau inerte (sciure) et récupérer ce mélange résultant, qui devra être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

- Traitement de l'emballage comme déchet Après l'utilisation ne disperser pas dans l'environnement, mais envoyer à l'élimination suivant la législation locale au sujet des déchets

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Voie terrestre. Classe et code ADR/RID Non réglementé
- Voie maritime. Code IMDG Non réglementé
- Voie air. Code ICAO/IATA Non réglementé

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Étiquetage selon la DIR. 99/45/CE et son Adaptation au Progrès Technique

AUCUNE

Conserver hors de portée des enfants  
Ne pas ingérer

### 16. AUTRES DONNÉES

- **La présente fiche sécurité doit être présentée lors de toute consultation chez un médecin.**  
Phrases de risque écrites dans les sections 2 et 3:  
R22 - Nocif en cas d'ingestion  
R36 - Irritant pour les yeux  
R41 - Risque de lésions oculaires graves  
Ces informations décrivent uniquement les exigences de sécurité d'usage pour les utilisateurs, magasiniers et sont basées sur nos connaissances actuelles.  
Elles ne sont aucune garantie sur les prestations et sur la qualité des produits selon les termes de la loi.  
Ces informations sont disponibles sur la fiche technique et l'étiquette du produit.
- Changements de l'édition précédente Adaptation à les Dirs. CE 2008/58 et 2009/2 (30° et 31° ATP de la Dir. 1967/548 sur les substances dangereuses); harmonisation de l'annexe I de la Dir. CE 1967/548 avec l'annexe VI du Reg. CE 1272/2008